

**SEANCE du CONSEIL d'ADMINISTRATION du CCAS
de la ville d'Aix-les-Bains
JEUDI 14 DECEMBRE 2023**

Délibération N° 49/2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le quatorze décembre à 17h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-les-Bains, légalement convoqué sur première convocation, s'est réuni au centre des congrès rue Jean Monard, sous la présidence de Madame Michelle BRAUER, Vice-présidente du CCAS.

Nombres d'administrateurs :

En exercice	17
Présents	10
Votants	10

Etaient présents :

Mme Michelle BRAUER, M Daniel MANSOZ, Mme Geneviève CHOULET, M Jean Marc VIAL, M Maxime BERTRAND, Mme Fatiha BRUNETTI, Mme Chantal CURTELIN, Mme Claudie FRAYSSE, Mme Céline NOEL LARDIN et M André GRANGER.

Ajustement de l'état de l'actif et de la balance des comptes du budget du CCAS

Dans le cadre de la procédure de passage à la M57, un travail fin de gestion des amortissements est en cours et nécessite des ajustements.
Dans le cadre de la migration du compte 2181 une anomalie nous oblige à passer des écritures comptables sans incidence sur le budget.

- Débit du compte 2181 et crédit du 1021 pour un montant de 76 824,18€
- Crédit du compte 28181 et débit du 1068 pour un montant de 54 468,03€

Le Conseil d'Administration autorise le comptable du SGC à procéder à des écritures d'opération d'ordre non budgétaire visant à ajuster l'état de l'actif et la balance des comptes du budget du CCAS.

Délibération adoptée à l'unanimité :

Ont voté pour : 10 voix
Fait à Aix les Bains, le 15/12/2023

Acte rendu exécutoire le 18/12/2023
Après envoi à la Préfecture le 18/12/2023
Et affichage du 18/12/2023

Michelle BRAUER,
pour le Président et par délégation,
la Vice-présidente

Brauer

